

Supplément à l'article 12 du règlement approuvé des MMs

Formation Interne

A) Pour pouvoir conduire des courses de difficulté **T1, T2 et WT1 la formation interne de base** est suffisante. La formation de base est évidemment aussi obligatoire pour toutes les autres formations internes. Elle comprend :

- Un cours de samaritains, un cours de 1er secours en montagne ou équivalent accepté par le CC.

- Le cours interne "Lecture de cartes et orientation" comprenant un cours théorique d'une demi-journée et une course d'application d'une journée.

B) Pour pouvoir conduire des courses de difficulté **T3 la formation interne de base** plus une **course d'application de difficulté T4** sont nécessaires.

C) Pour pouvoir conduire des courses de difficulté **T4 la formation interne de base** plus **deux courses d'application de difficulté T4** sont exigées. En plus, le cours de connaissances de base de maniement de corde et assurage est nécessaire (cette formation d'une demi-journée de théorie et exercices au local et d'une demi-journée d'application à l'extérieur est donnée à l'interne).

D) Pour pouvoir conduire des courses de difficulté **WT2 la formation d'avalanche** comprenant **une demi-journée de théorie et une course d'application d'une journée** données par un professionnel sont demandées.

E) Pour pouvoir conduire des courses de difficulté **WT3 la formation d'avalanche** comprenant **une demi-journée de théorie et deux courses d'application d'une journée** données par un professionnel sont demandées.

F) Pour pouvoir conduire des courses **ski-rando** de difficulté **F la formation d'avalanche** comprenant **une demi-journée de théorie et deux courses d'application d'une journée** données par un professionnel sont demandées.

G) Pour toutes **les courses de difficulté plus élevée** une formation CC est exigée.

H) En accord avec le président de la Commission des courses de la section, une **formation CC ski-alpinisme** permet de conduire **les courses d'alpinisme jusqu'au niveau PD+**.

I) Une **formation CC ski-rando** permet de conduire des courses de randonnée de difficulté **T1 et T2**.